
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 septembre 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 septembre 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

Ce procès-verbal concernant les décisions prises par l'administration en place avant l'assermentation des élus le 16 novembre 2017 est approuvé par les élus du nouveau conseil municipal.

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

À l'occasion de la tenue de la dernière assemblée du conseil municipal avant les élections, le président du conseil remercie l'ensemble des citoyens pour leur contribution et leur implication au sein de la société montréalaise. Il remercie les employés qui ont participé à l'orchestration de chacune des assemblées du conseil, notamment, M^e Yves Saindon, le greffier de la Ville et son équipe ainsi que ceux qui travaillent quotidiennement à s'assurer que l'hôtel de ville est accessible aux élus, soit l'équipe de l'entretien ménager, les agents de sécurité, les policiers présents ainsi que l'officier de sécurité, M. Luc Fortin. Il remercie le personnel du Bureau de la présidence du conseil, notamment Mme Marie-Ève Bonneau et son équipe.

Le président du conseil souligne l'apport de plusieurs autres personnes en qui il a eu la confiance pour développer plusieurs initiatives qui ont permis à des poètes et des musiciens d'accéder à la salle du conseil. Il remercie les élus pour la confiance accordée et la collaboration de toutes et tous pour la conservation d'un climat serein.

Le président du conseil remercie et souligne l'apport des élus qui terminent leur mandat et qui ne se représentent pas, soit Mme Marie Cinq-Mars, M. Pierre Desrochers, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Guillaume Lavoie et Mme Louise Mainville. Il invite le maire, M. Denis Coderre et la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante à prendre la parole. Le maire salue et remercie les élus pour leur contribution, leur expertise et leur don de soi. Il rend hommage à chacun d'entre eux et souligne qu'ils ont contribué très concrètement à l'amélioration et à la transformation de la métropole. La cheffe de l'opposition officielle rend également hommage aux élus pour leur contribution et indique qu'elle a beaucoup appris à leur contact. Elle souligne qu'avec leur rigueur et leur expérience, les élus ont su porter les débats à un niveau supérieur. Elle souhaite adresser une mention spéciale aux collègues féminines et les remercie pour leur influence.

Le président du conseil indique que depuis la dernière assemblée quelques changements sont survenus et il dépose, à cet effet, un nouveau plan de banquette à l'attention des membres du conseil.

Le président du conseil informe les membres qu'une lettre, signée par le maire, a été déposée sur les pupitres afin de les sensibiliser à donner généreusement pour la Campagne Centraide du Grand Montréal. Il remercie les élus et les employés qui étaient présents en grand nombre pour le lancement de la 49^e campagne Centraide dont l'objectif est d'amasser 717 000 \$, cette année. Il souligne la présence dans les tribunes, de représentants de Centraide, M. Yannick Elliot, vice-président, Mme Caroline Vachon, conseillère en développement philanthropique et Mme Daphné Mailloux-Rousseau, directrice générale de L'Ancre des Jeunes.

Le président du conseil informe l'assemblée qu'un Croque-livres est mis à la disposition des familles au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Le projet des Croque-livres initié par la Fondation Lucie et André Chagnon vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture à travers un réseau de boîtes de partage de livres destinés aux jeunes âgés de 0 à 12 ans. Afin de mettre en couleurs cette nouvelle installation, un appel au talent de l'artiste montréalaise Maliciouz a été initié. Le président souligne la présence de l'artiste dans les tribunes. Il mentionne également que les élus ont reçu un exemplaire du nouveau drapeau de la Ville de Montréal avec les armoiries constituant auxquelles a été ajouté le symbole du pin blanc afin de souligner la présence autochtone ancestrale sur le territoire. Il invite les élus à visiter jusqu'au 26 septembre 2017, l'exposition *Montréal en Nouvelle-France*, réalisée en collaboration avec la Société historique de Montréal et les Archives de Montréal. Plusieurs documents historiques, objets et dessins relevant des moments marquants de cette période fondatrice de l'histoire de Montréal y sont exposés.

Le président du conseil transmet ses félicitations au maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, M. François William Croteau, qui, le 29 septembre 2017, soutiendra sa thèse dont le titre est : *La gestion des parties prenantes dans le cadre de la gouvernance urbaine à Montréal*, dans le cadre du programme de Doctorat en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal.

Au chapitre des célébrations internationales, le président du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} octobre 2017 « Journée internationale pour les personnes âgées » et « Journée internationale de la musique », le 10 octobre 2017 « Journée mondiale contre la peine de mort », le 17 octobre 2017 « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté », le 24 octobre 2017 « Journée des Nations Unies » et le premier lundi d'octobre « Journée mondiale de l'habitat ».

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillers et conseillères Christine Black, Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Harout Chitilian, Alex Norris, Lionel Perez, Steve Shanahan, Monique Vallée et Érika Duchesne.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	L'OBNL créé pour la Formule E devrait être assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> afin d'assurer une plus grande transparence
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Justification sur la distribution de dépliants d'Équipe Coderre avec le logo de la Ville payés par les contribuables avant le début de la campagne électorale / Distribution d'outils promotionnels financés par les citoyens et éthique des élus
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Poursuite de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) et du travail entrepris pour une plus grande centralisation des pouvoirs lors d'un second mandat / Centralisation des pouvoirs à la ville-centre au détriment des arrondissements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Reconnaissance de la candidature de LaSalle comme pôle régional de baseball / LaSalle possède déjà les infrastructures nécessaires ce qui pourrait favoriser la candidature de l'arrondissement
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Article 7.12 de l'ordre du jour – explications sur le déficit prévu vs le contrôle des dépenses / Si le respect de la capacité de payer des contribuables a mené à ce déficit
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Appui de la Ville au gouvernement fédéral pour le maintien de l'Agence antidopage à Montréal / Réorganisation au niveau de la CMM pour harmoniser les demandes d'organismes internationaux qui souhaitent s'établir à Montréal

À 13 h 46,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Claude Dauphin	M. Pierre Desrochers	Financement des bibliothèques et coupures de 25 % du budget d'opération de la bibliothèque Saul-Bellow, dans l'arrondissement de Lachine – le critère d'emprunt de livres est pénalisant pour l'arrondissement / Prévoir des mesures transitoires
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre	Combien de fonds publics seront alloués pour la construction d'un stade de baseball / Sommes prévues ou chèque en blanc pour la construction d'infrastructures pour un stade de baseball

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 55.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1071

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 septembre 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.15.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM17 1072

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 septembre 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

CM17 1073

Dépôt de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé : La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1173430011

CM17 1074

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la « Vision zéro » en matière de sécurité routière

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet l'examen public sur la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la « Vision zéro » en matière de sécurité routière, et le conseil en prend acte.

04.05 1173430008

CM17 1075

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement et sur l'industrie du remorquage, déposés respectivement aux conseils municipal et d'agglomération en avril et juin 2017

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement et sur l'industrie du remorquage, déposés respectivement aux conseils municipal et d'agglomération en avril et juin 2017, et le conseil en prend acte.

04.06 1173430012

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA17 20 0423 du conseil d'arrondissement de LaSalle – Demande au ministère des Transports- reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Pierre Desrochers

- 6.01 Réponse de monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, adressée à Maître Yves Saindon afin de donner suite à la demande écrite par le conseiller Éric Alan Caldwell, reçue le 8 septembre 2017 au bureau du greffe, concernant la Formule 1, la Politique de l'enfant, le point 20.15 (1164962006) CM du 21 août 2017 et la Formule E.

Par Madame Manon Gauthier

- 6.02 Réponse à une série de questions de monsieur Marvin Rotrand relativement à l'obtention des informations relativement aux coûts associés à la présentation de Montréal symphonique.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2017.
-

CM17 1076

Dépôt des rapports intitulés « 46^e édition du Festival du nouveau cinéma - du 4 au 15 octobre 2017 - 2016 en quelques chiffres » et « 46^e édition - Festival du nouveau cinéma - du 4 au 15 octobre 2017 - FNC Explore », en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les rapports intitulés « 46^e édition du Festival du nouveau cinéma - du 4 au 15 octobre 2017 - 2016 en quelques chiffres » et « 46^e édition - Festival du nouveau cinéma - du 4 au 15 octobre 2017 - FNC Explore », en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.02

CM17 1077

Dépôt du bilan des activités de Montréal en lumière - 18^e édition - 23 février au 11 mars 2017, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan des activités de Montréal en lumière - 18^e édition - 23 février au 11 mars 2017, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM17 1078

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 et du rapport financier au 31 mars 2017 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016-2017 et le rapport financier au 31 mars 2017 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM17 1079

Dépôt du rapport financier annuel au 31 mars 2017 de Solidarité Mercier-Est, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport financier annuel au 31 mars 2017 de Solidarité Mercier-Est, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM17 1080

Dépôt du Rapport annuel 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM17 1081

Dépôt du bilan financier de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) qui a eu lieu à Montréal du 14 au 16 juin 2017

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan financier de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) qui a eu lieu sur le territoire de la Ville de Montréal du 14 au 16 juin 2017, et le conseil en prend acte.

07.07 1177779001

CM17 1082

Dépôt des rapports d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les rapports annuels d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)* et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1170132003

CM17 1083

Dépôt du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)*, et le conseil en prend acte.

07.09 1174396014

CM17 1084

Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Appel d'offres 16-6853

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Appel d'offres 16-6853, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10

CM17 1085

Dépôt du bilan annuel faisant état des réalisations de 2016 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le document intitulé « Accessibilité universelle – Bilan des réalisations 2016 », et le conseil en prend acte.

07.11 1177392008

CM17 1086

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 30 juin 2017 - Volet municipal et État des revenus et des charges réels global Ville au 30 juin 2017, comparé à celui du 30 juin 2016

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2017 en date du 30 juin 2017 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2017 comparé avec le 30 juin 2016, et le conseil en prend acte.

07.12 1175205005

CM17 1087

Dépôt des projets de réponse aux avis sur l'itinérance produits par le Conseil des Montréalaises de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele dépose les réponses aux avis sur l'itinérance produits par le Conseil des Montréalaises de Montréal intitulé « L'itinérance des femmes à Montréal – Voir l'invisible » et par le Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Jeunes et itinérance – dévoiler une réalité peu visible », et le conseil en prend acte.

07.13 1176794005

7.14 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM17 1088

Ajout - Dépôt du rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres 15-14023 et 16-15500)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres 15-14023 et 16-15500), et le conseil en prend acte.

07.15 (Ajout)

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM17 1089

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé : Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales: évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal

La conseillère Elsie Lefebvre dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé : Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales: évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM17 1090

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission de la sécurité publique intitulé « Examen public du bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 - 2016 »

La conseillère Anie Samson et le conseiller Benoit Dorais déposent le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi que de la Commission de la sécurité publique intitulé « Examen public du bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 - 2016 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par Monsieur Pierre Gagnier

11.01 Dépôt d'une pétition signée par 193 (approx.) personnes pour que le terrain situé au 12375, rue du Fort-Lorette intègre le domaine public.

À 14 h 41,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier à séquence de l'ordre du jour afin de déplacer les articles 15.02 et 15.03 avant l'article 15.01 afin de les traiter en présence des invités présents au balcon.

La proposition est agréée.

CM17 1091**Déclaration pour souligner le 50^e anniversaire de Vélo Québec**

Attendu que la Fédération cyclotouriste provinciale, créée en 1967, est devenue la Fédération québécoise de cyclotourisme en 1973, puis Vélo Québec en 1979 avec la mission de faire découvrir le cyclotourisme aux jeunes;

Attendu que plusieurs réalisations majeures ont vu le jour grâce aux efforts de mobilisation de Vélo Québec, notamment l'aménagement de la piste des Berges, amorcé en 1975 à Lachine, l'aménagement du premier tronçon de la piste cyclable Gouin et de la piste cyclable Notre-Dame en 1985, ainsi que l'aménagement de la piste cyclable Rachel en 1989;

Attendu que depuis toujours, Vélo Québec contribue à faire rayonner la pratique du vélo à Montréal, notamment via la réalisation de nombreux événements cyclables tels : Le Grand Tour, la Petite Aventure, les Défis de l'été, la Route verte, etc.;

Attendu que son expertise en transport actif est maintenant reconnue partout. On lui doit notamment la rédaction de nombreux ouvrages dans le domaine, dont l' « État du vélo au Québec » publié tous les 5 ans depuis 1995, qui demeure une référence et une véritable mine de renseignements sur l'évolution de la pratique du vélo et ses retombées sur le plan de la santé et de l'environnement;

Attendu qu'au fil des ans, cet organisme a su diversifier ses activités au point où aujourd'hui Vélo Québec est à la tête d'une maison d'édition qui publie, entre autres, les magazines Vélo Mag et Géo Plein air, de même que plusieurs guides sur les voies cyclables, tout en proposant des circuits à vélo un peu partout à travers le monde;

Attendu que Vélo Québec est résolument engagé dans la promotion du vélo auprès des enfants et des jeunes, via la mise en place de plusieurs programmes et campagnes, comme « Mon école à pied, à vélo » qui deviendra « À pied, à vélo villes actives », « Cycliste averti », et le « Mouvement vélosympathique »;

Attendu que la Ville de Montréal consacre des efforts et des moyens importants depuis les dernières années afin d'offrir aux Montréalais des infrastructures performantes, innovantes et adaptées aux nouvelles réalités des déplacements en ville, afin d'augmenter la part modale vélo et consolider sa position de métropole de mobilité durable à l'échelle mondiale;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal reconnaît la contribution exceptionnelle de Vélo Québec à la communauté montréalaise depuis sa fondation; qu'il intègre la mission de l'organisme à l'ensemble des actions de la Ville en faveur du vélo, et renouvelle son engagement à travailler ensemble pour consolider la place de Montréal, comme métropole vélo de calibre international, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et de leur qualité de vie.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, la conseillère Justine McIntyre et le conseiller Marc-André Gadoury soulignent la présence au balcon de Mme Suzanne Larreau, présidente de Vélo-Québec, et lui adressent des remerciements sentis pour le travail accompli par cet organisme durant les 50 dernières années à promouvoir ce moyen de transport, ce qui a permis à Montréal de porter fièrement le titre de « Ville amie du vélo ».

Adopté à l'unanimité.

CM17 1092**Déclaration d'appui à la démarche de l'Ordre des architectes du Québec pour l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture**

Attendu la démarche de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) en faveur de l'adoption par le Gouvernement du Québec d'une Politique québécoise de l'architecture;

Attendu qu'en mai 2016, l'OAQ a déposé un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

Attendu que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale;

Attendu que des résolutions d'appui à cette démarche ont été adoptées par les arrondissements d'Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Outremont, Plateau Mont-Royal et Sud-Ouest;

Attendu que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité des usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun;

Attendu que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti;

Attendu que la Ville de Montréal a été pionnière en matière de design, et ce à l'échelle internationale, en créant, il y a 25 ans, dans la foulée du rapport Picard, un commissariat au design dédié à la promotion de la qualité en design et en architecture sur son territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a souligné en 2016 le dixième anniversaire de l'obtention du statut de Ville UNESCO de design, lequel lui confère une obligation, à titre de membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO, de promouvoir la créativité et la qualité en design sur son territoire et d'ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs adoptés par les Nations Unies dans son Programme de développement durable à l'horizon 2030, et du Nouveau Programme pour les villes (Habitat III);

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée, en 2006, d'un Bureau du design qui accompagne, depuis, les processus de concours, lesquels ont donné lieu à des projets jugés exceptionnels de bibliothèques ou de centres sportifs et autres interventions visant à rehausser la qualité de ses projets et de l'aménagement de son territoire;

Attendu la spécificité de Montréal par son cadre bâti et le défi de densification dans un contexte de reconstruction de la ville sur elle-même;

Attendu que la Ville de Montréal, s'est dotée de la Politique de développement culturel 2017-2022 qui rejoint certains objectifs de la Politique en favorisant la qualité, l'innovation et la relève en design (priorité 14.14);

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Russell Copeman
Mme Manon Gauthier
M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que la Ville appuie les propositions de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre* », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec et soumette au gouvernement du Québec la nécessité de se doter d'une Politique québécoise de l'architecture;
- 2- que le Bureau du design de la Ville de Montréal, entreprenne dès maintenant une démarche de concertation avec des organisations partenaires du milieu du design, les arrondissements et les services centraux, notamment le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI), en vue d'élaborer les grandes lignes du chapitre montréalais de cette Politique, en cohérence avec le statut de métropole et le « réflexe Montréal », afin de respecter la spécificité de Montréal.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, souligne la présence dans les tribunes de représentants de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), Mme Nathalie Dion, présidente, M. Jean-Pierre Dumont, directeur général et secrétaire, Mme Nadine Bourgeois, directrice des communications et des affaires publiques et Mme Christine Lanthier, éditrice et agente de recherche. Il souligne également la présence de représentants du Bureau du design, Mme Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe et commissaire au design, Mme Caroline Dubuc ainsi que M. Henrik Stjenholm, instigateur de la politique municipale de l'architecture de la Ville de Vejle au Danemark. Le maire salue également l'initiative du conseiller Alan DeSousa à cet égard.

Le conseiller Alan DeSousa, la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante et la conseillère Justine McIntyre, saluent les invités et les remercient de leur présence tout en soulignant l'importance de l'architecture sur le territoire montréalais.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Le maire informe les membres du conseil que le film de M. François Girard « Hochelaga, terre des âmes », représentera le Canada aux Oscars en vue de l'obtention d'une nomination dans la catégorie du meilleur film en langue étrangère pour la prochaine cérémonie des Oscars, qui se tiendra le 4 mars 2018. Il félicite M. Girard et son équipe.

CM17 1093

Déclaration concernant la regrettée Gretta Chambers, membre éminente de la communauté montréalaise et récipiendaire de l'Ordre de Montréal

Attendu que Mme Gretta Chambers est décédée le 9 septembre 2017;

Attendu qu'elle a siégé au conseil d'administration de l'Université McGill pendant 10 ans;

Attendu qu'elle fut une pionnière, devenant la première femme à occuper le poste de chancelière de l'Université McGill en 1991 avant d'être nommée chancelière émérite en 1998;

Attendu qu'elle a connu une brillante carrière en journalisme, notamment à The Gazette, et a animé diverses émissions dans un domaine jusqu'alors dominé par les hommes;

Attendu qu'elle a été nommée Grande Montréalaise par l'Académie des Grands Montréalais en 1996;

Attendu qu'elle a été nommée Officière de l'Ordre National du Québec;

Attendu qu'elle a reçu le titre de Compagnon de l'Ordre du Canada;

Attendu qu'elle a également reçu le titre, l'an dernier, de Commandeure de l'Ordre de Montréal;

Attendu qu'elle n'a cessé de créer des liens entre les communautés francophones et anglophones de Montréal;

Attendu qu'à titre de citoyenne impliquée dans sa communauté, elle a oeuvré au sein de nombreux organismes communautaires dont Centraide du Grand Montréal, la Fondation du Y des femmes de Montréal, la Bourse de Montréal, parmi tant d'autres;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal reconnaissent l'immense contribution de Mme Gretta Chambers à la communauté montréalaise et transmettent leurs plus sincères condoléances aux membres de sa famille et à ses amis.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, la conseillère Justine McIntyre, le conseiller Alex Norris et le conseiller Russell Copeman rendent un vibrant hommage à Mme Chambers et offrent leurs plus sincères condoléances à la famille.

Le maire remercie également le conseiller Russell Copeman d'avoir représenté la Ville lors des funérailles de Mme Chambers.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 36, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1094

Accorder un contrat à Globocam Montréal inc. pour la fourniture de deux camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16026 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Globocam Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16026 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176859008
80.01 (20.01)

CM17 1095

Conclure une entente-cadre, d'une durée de quarante-huit mois, avec la firme UAP inc. pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15251 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2 - d'accorder à la firme UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Article 3 Grote 1 323 414,03 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1171541001
80.01 (20.02)

CM17 1096

Accorder une avance de fonds de 500 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence en provenance du budget du Service de la diversité sociale et des sports, afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses activités et de conclure une entente portant sur son financement / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$, pour l'année 2017, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173220005
80.01 (20.03)

CM17 1097

Accorder un contrat de gré à gré à ZAPS Technologies inc. pour la fourniture et l'installation de deux analyseurs pour la mesure en continu des bactéries E. coli dans l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la somme maximale de 237 210,73 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ZAPS Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de deux analyseurs pour la mesure en continu des bactéries E. coli dans l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 237 210,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service PR1707-0801 de cette firme en date du 31 juillet 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526032
80.01 (20.04)

CM17 1098

Approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 1995-2000 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, portant le montant final de l'Entente de 54 524 000 \$ à 54 273 373 \$, soit une réduction de 250 627 \$ provenant du ministère

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 1995-2000;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 1995-2000 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017, faisant ainsi passer le montant final de l'Entente 1995-2000 de 54 524 000 \$ à 54 273 373 \$, soit une réduction de 250 627 \$ provenant du ministère et portant la valeur de son aide financière à un montant final de 27 011 373 \$ et la contribution finale de la Ville à 27 262 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1177666003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1099

Approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2000-2005 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, établissant le montant final de l'Entente à 73 290 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2000-2005;
- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2000-2005 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017 et d'établir les contributions finales du ministère à 36 520 000 \$ et de la Ville de Montréal à 36 770 000 \$ pour un total de 73 290 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1177666004
80.01 (20.06)

CM17 1100

Approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, portant le montant final de l'Entente de 90 577 000 \$ à 90 309 148 \$, soit une réduction de 267 852 \$ provenant du ministère et du Fonds du patrimoine culturel québécois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ne plus approuver de nouveaux projets en vertu de l'Entente 2005-2008;

- 2 - de ne plus réclamer au ministère de la Culture et des Communications des sommes relatives à cette Entente;
- 3 - d'approuver la clôture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal le 28 septembre 2017, faisant ainsi passer le montant final de l'Entente 2005-2008 de 90 577 000 \$ à 90 309 148 \$, soit une réduction de 267 852 \$ provenant du ministère et du Fonds du patrimoine culturel québécois, portant la valeur des contributions financières finales du ministère à 40 143 260 \$, du Fonds du patrimoine culturel québécois à 5 929 888 \$ et de la Ville de Montréal à 44 236 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1177666005
80.01 (20.07)

CM17 1101

Autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017 pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, dans le cadre du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017, pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1172621001
80.01 (20.08)

CM17 1102

Autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat de traitement par compostage des résidus verts, dans le cadre du contrat accordé à Englobe corp. (CG17 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat pour le traitement par compostage de résidus verts, dans le cadre du contrat accordé à Englobe corp. (CG17 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$, taxes incluses;
- 2 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent de 312 338 \$ taxe nette à partir de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1172621002
80.01 (20.09)

CM17 1103

Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan, pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16189 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16189 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176859009
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1104

Accorder un contrat à Revolution Environnemental Solutions LP pour la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD), incluant le traitement pour une période de 36 mois, et à CRI Environnement inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres, incluant le traitement pour 36 mois - Dépense totale de 3 239 360,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15847 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la collecte de résidus domestiques dangereux, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15847 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel:

Firmes	Contrats	Montants (taxes et contingences incluses)
Revolution Environnemental Solutions LP	Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois	1 564 118,89 \$
CRI Environnement inc.	Collecte des RDD dans les écocentres	1 675 241,38 \$

- 2 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2018 pour financer la contingence de 3% du contrat RDD - itinérante et de 5% du celui de RDD - écocentres ainsi que l'augmentation de quantité des RDD - écocentres prévue pour l'ouverture de l'écocentre Dickson à partir de 2020. Ces montants en taxe nette sont évalués à 13 866 \$ en 2018, 13 866 \$ en 2019 et 116 857 \$ en 2020;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170793001
80.01 (20.11)

CM17 1105

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec Les Contrôles Provan et Associés inc. pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon et de type guillotine - Dépense totale de 1 069 134,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15801 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture et la livraison sur demande de vannes de type papillon et de type guillotine à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;

- 2 - d'autoriser une dépense de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Contrôles Provan et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15801 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1164473002
80.01 (20.12)

CM17 1106

Accorder quatre contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, pour un montant total de 2 929 399,14 \$, taxes incluses, à Honda Drummondville 6676677 Canada inc. (764 431,80 \$ - 32 véhicules Honda Civic LX, Sedan 4 portes), Méga Kia Brossard inc. (617 822,67 \$ - 32 véhicules Kia Forte, Sedan 4 portes), Mazda de Laval Armand Querin Automobile Itée (768 390,25 \$ - 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes) et 4431341 Canada inc. Subaru Repentigny (778 754,42 \$ - 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes) - Appel d'offres public 17-16196 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder quatre contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items 1 à 3, et au seul soumissionnaire pour l'item 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les montants et les véhicules inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16196 :

<u>Firmes</u>	<u>Modèle</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
Honda Drummondville (6676677 Canada inc.)/ item 1	– 32 Honda Civic LX, Sedan 4 portes	764 431,80 \$
Méga Kia Brossard inc./item 2	– 32 Kia Forte, Sedan 4 portes	617 822,67 \$
Mazda de Laval (Armand Querin Automobile Itée/item 3	– 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes	768 390,25 \$
4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) /item 4	– 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes	778 754,42 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176859010
80.01 (20.13)

CM17 1107

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec GoSecure inc. pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$) - Appel d'offres public 17-16243 (1 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour 2018 et les années subséquentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire GoSecure inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes pour les lots 2 et 4, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
GoSecure inc.	Lot 2 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point	1 624 952,02 \$
GoSecure inc.	Lot 4 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.	94 640,52 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler;

- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour l'année 2018 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

1177749001
80.01 (20.14)

CM17 1108

Accorder un contrat à Aqua-Mécanique inc. pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, pour une somme maximale de 570 803,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16198 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Aqua-Mécanique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 570 803,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16198 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438008
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1109

Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une durée de 12 mois, pour une somme maximale de 104 167,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16346 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une durée de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 167,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175960002
80.01 (20.16)

CM17 1110

Conclure une entente-cadre, pour une période de deux ans, avec Signel Service inc. pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium - Appel d'offres public 17-16076 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de deux ans, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium;
- 2 - d'accorder à Signel Service inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16076 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1175296001
80.01 (20.17)

CM17 1111

Autoriser une deuxième prolongation des ententes-cadres, pour une période de douze mois débutant le 20 décembre 2017, pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Bauval CMM division de Bau-Val inc. (192 778,58 \$, taxes incluses), Recy Béton inc. (286 510,34 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (182 925,23 \$, taxes incluses)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une deuxième prolongation, pour une période de douze mois débutant le 20 décembre 2017, des ententes-cadres pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (286 510,34 \$, taxes incluses), Bauval CMM division de Bau-Val inc. (192 778,58 \$, taxes incluses), et Construction GFL inc. (182 925,23 \$, taxes incluses) ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177297001
80.01 (20.18)

CM17 1112

Accorder un contrat à Garage Bigras Tracteur inc. pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15979 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Garage Bigras Tracteur inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15979 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176859006
80.01 (20.19)

CM17 1113

Conclure une entente-cadre collective avec Teltech Télécommunication inc., pour une période de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public 17-16380 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16380 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1175331004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1114

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17003-160691-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17003-160691-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526033
80.01 (20.21)

CM17 1115

Autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177231073
80.01 (20.22)

CM17 1116

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 025 399,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5919 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 025 399,60 \$, taxes incluses, pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 840 519,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5919;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175350004
80.01 (20.23)

CM17 1117

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 18 située au 12012, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 9 174 120,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5906 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 174 120,23 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne n° 18 située au 12012, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 191 178,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5906;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'autoriser une dépense annuelle de 73 530 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

1175350006
80.01 (20.24)

CM17 1118

Autoriser une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Nordmec inc. (CG14 0456), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à Nordmec inc. (CG14 0456), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438009
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1119

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17057-BF0000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17057-BF0000-C;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438004
80.01 (20.26)

CM17 1120

Autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination de l'édifice du 200-300, rue Bellechasse dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CG16 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02 \$ à 4 070 323,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination de l'édifice du 200-300, rue Bellechasse, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CG16 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02 \$ à 4 070 323,13 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173482001
80.01 (20.27)

CM17 1121

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin, située dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 1 387 529,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public CP17044-123274-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin, située dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 387 529,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP17044-123274C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1173438007
80.01 (20.28)

CM17 1122

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la mise en oeuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse de 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IP17008-150803-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse de 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17008-150803-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438010
80.01 (20.29)

CM17 1123

Autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$, taxes incluses, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, dans le cadre du contrat accordé à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés (CG14 0248), majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences / Approuver un projet d'avenant à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$, taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés (CG14 0248), majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166342001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1124

Autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale, située au 775, rue Gosford, dans le cadre du contrat accordé à Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG14 0467), majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale, située au 775, rue Gosford ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant No 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG14 0467), majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176342001
80.01 (20.31)

CM17 1125

Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'Hôpital Douglas pour la réalisation du deuxième dénombrement des personnes itinérantes à Montréal en 2018, pour une somme maximale de 222 585 \$, soit 68 000 \$ en 2017 et 154 585 \$ en 2018, taxes incluses, le cas échéant / Approuver un projet de convention à cet effet / Approuver l'entente de partenariat avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de revenus et de dépenses au montant de 111 292 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'Hôpital Douglas, pour la réalisation du deuxième dénombrement des personnes en situation d'itinérance, en 2018, pour une somme maximale de 222 585 \$, soit 68 000 \$ en 2017 et 154 585 \$ en 2018, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, convention à laquelle intervient le Docteur Eric Latimer, professeur titulaire à l'Université McGill;
- 3 - d'approuver l'amendement à la lettre d'entente de partenariat avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréal à cette fin;

- 4- d'autoriser un virement budgétaire de revenus et de dépenses au montant 111 292 \$;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176794006
80.01 (20.32)

CM17 1126

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriel en mode de réalisation conception-construction-entretien, pour une somme maximale de 965 742,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15861 - (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriel en mode réalisation conception-construction-entretien, pour une somme maximale de 965 742,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15861 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175951001
80.01 (20.33)

CM17 1127

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire lors des travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pour une somme maximale de 3 838 035,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16230 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire lors des travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pour une somme maximale de 3 838 035,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16230 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer le projet de convention de services professionnels pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438005
80.01 (20.34)

CM17 1128

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc. pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 7 903 397,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16162 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 903 397,07 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en ingénierie et en architecture, pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 527 044,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16162 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176019002
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1129

Accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 \$, taxes incluses, à Vélo Québec pour proposer un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour l'élaboration d'un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174368009
80.01 (20.36)

CM17 1130

Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc., rétroactivement au 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (CG15 0013) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal / Approuver les projets de convention de cession à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils (6172865 Canada inc.) en faveur de la firme Les Services Exp inc., rétroactivement au 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (CG15 0013), pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1177541004
80.01 (20.37)

CM17 1131

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de service de gré à gré entre Sa majesté la Reine du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du Service de police de la Ville de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1175841002
80.01 (20.38)

CM17 1132

Accepter le bénéfice des engagements pris en application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet de développement résidentiel sur les lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord du prolongement prévu de la rue Gilford et à l'ouest de la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Abroger la résolution CG11 0448

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 2 - d'accepter le bénéfice de la cession de rang hypothécaire et de l'assumption d'hypothèque accordées le 28 août 2017 par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal et publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 3 - d'autoriser la mainlevée de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte signé par Consortium Angus inc. le 22 décembre 2014 et publié le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 272 814;
- 4 - de consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil d'agglomération, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016;
- 5 - d'abroger la résolution CG11 0448 adoptée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

1176692002
80.01 (20.39)

CM17 1133

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 169,2 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, en contrepartie, le CN cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 263,5 mètres carrés situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 169,2 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en contrepartie duquel le CN cède à la Ville de Montréal à des fins de rue, tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 263,5 mètres carrés, situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues) dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange.

Adopté à l'unanimité.

1151195005
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1134

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de Club de golf Elm Ridge inc., des terrains vagues constitués des lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 mètres carrés, situés sur la rue Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme de 1 255 527 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Club de golf Elm Ridge inc., des terrains vagues constitués des lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 mètres carrés, situés à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme de 1 255 527 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174315001
80.01 (20.41)

CM17 1135

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9150-1940 Québec inc. aux fins d'assemblage les lots 4 929 387 et 4 929 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et par lequel 9150-1940 Québec inc. cède à la Ville de Montréal les lots 1 860 699, 4 929 385 et 6 144 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de piste cyclable, bornant le fleuve Saint-Laurent et le chemin du Golf, dans l'arrondissement de Verdun, sans soulte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte d'échange de terrains situés le long du fleuve Saint-Laurent et du chemin du Golf dans l'arrondissement de Verdun, par lequel la Ville cède à 9150-1940 Québec inc., aux fins d'assemblage, les lots 4 929 387 et 4 929 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et par lequel 9150-1940 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 860 699, 4 929 385 et 6 144 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de piste cyclable, le tout sans soulte et suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'encaisser la somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables, de la part de 9150-1940 Québec inc. afin d'acquérir du propriétaire voisin une servitude de passage aux fins de la prolongation de la piste cyclable;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174962001
80.01 (20.42)

CM17 1136

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Dorval cède à la Ville de Montréal, un immeuble sis au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval, connu comme étant la caserne de pompiers n° 63

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Dorval cède à la Ville de Montréal, l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval, connu comme étant la caserne n° 63 érigée sur le lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, attendu que le bail consenti en faveur de la Ville publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 15 mars 2012, sous le numéro 18 900 318, sera éteint dès la signature de l'acte de donation.
- 2 - de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, à hauteur de 8 475 000 \$ selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

1164315005
80.01 (20.43)

CM17 1137

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, constitué du lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville, à des fins de parc, un terrain constitué du lot 3 880 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le tout sans soulte / Désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, constitué du lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de parc, un terrain constitué du lot 3 880 367, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 2 251,3 mètres carrés et situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - de désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1161027013
80.01 (20.44)

CM17 1138

Décréter le renouvellement d'une réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans la Ville de Pointe-Claire et appartenant à Placements CFIC Pointe-Claire inc. / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter le renouvellement de la réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Division des transactions immobilières, pour négocier l'acquisition de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

1177723001
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1139

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude d'utilités publiques sur une partie d'un terrain situé du côté ouest de la rue Cousineau au nord du boulevard Gouin Ouest, constitué d'une partie des lot 2 376 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude d'utilités publiques sur un terrain situé sur la rue Cousineau, au nord du boulevard Gouin Ouest, constitué d'une partie du lot 2 376 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, tel qu'illustré au plan préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 2016, sous sa minute 1745 ;

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 29 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176337002
80.01 (20.46)

CM17 1140

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 4 mois, soit du 1^{er} octobre 2017 au 31 janvier 2022, moyennant un loyer total de 746 043,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de 4 ans et 4 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017, des espaces d'une superficie de 28 557 pieds carrés situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 746 043,11 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565011
80.01 (20.47)

CM17 1141

Accorder un soutien financier exceptionnel de 70 000 \$ à l'organisme à but non lucratif AlterGo pour soutenir la 35^e édition de l'événement Défi sportif AlterGo à Montréal en 2018 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel de 70 000 \$ à l'organisme sans but lucratif AlterGo pour soutenir la 35^e édition de l'événement Défi sportif AlterGo à Montréal en 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176641003
80.01 (20.48)

CM17 1142

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans le cadre de son projet d'expansion et d'agrandissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans le cadre de son projet d'expansion et d'agrandissement;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177511003
80.01 (20.49)

CM17 1143

Accorder un soutien financier additionnel maximal et non récurrent de 40 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal (CG17 0046) / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel maximal et non récurrent de 40 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CG17 0046) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161543007
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1144

Autoriser la prolongation pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020, du contrat accordé à IBM Canada ltée (CG13 0011), pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 1 707 347,71 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020, du contrat accordé à IBM Canada ltée (CG13 0011) pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 1 707 347,71 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1175035003
80.01 (20.51)

CM17 1145

Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats accordés à Bell Canada pour la location de circuits et la transmission de données (CG16 0115) et le service de téléphonie filaire (CG15 0626)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'ajout de services aux catalogues de services dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada pour la location de circuits en transmission de données (CG16 0115) et le service de téléphonie filaire (CG15 0626);

Adopté à l'unanimité.

1173190002
80.01 (20.52)

CM17 1146

Autoriser la prolongation du contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018, pour une somme maximale de 937 630,32 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Industries Centaure ltée (CG15 0604)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation du contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les Industries Centaure ltée (CG15 0604), pour une somme maximale de 937 630,32 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1173997002
80.01 (20.53)

CM17 1147

Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 779 865,87 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 779 865,87 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 août 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177632002
80.01 (20.54)

CM17 1148

Accorder un contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un camion hors-route 6X6 de 30 tonnes pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16257 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion hors-route 6x6 de 30 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176859015
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1149

Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue St-Pierre et le boulevard Angrignon, au travers des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest et de la Ville de Montréal-Ouest - Dépense totale de 2 140 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 412810 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 140 555,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue St-Pierre et le boulevard Angrignon, au travers des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest et de Ville de Montréal-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 861 352,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412810;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177409007
80.01 (20.56)

CM17 1150

Autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût des travaux estimé à la phase de conception ainsi qu'une augmentation de 22 843,92 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réaménagement du 5^e étage du Chef-lieu de la Cour municipale, située au 775, rue Gosford, dans le cadre du contrat accordé à Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG15 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels selon le coût des travaux estimé à la phase conception ainsi qu'une augmentation des contingences de 22 843,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du 5^e étage du Chef-Lieu de la Cour municipale, située au 775, rue Gosford;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant No 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Archipel architectures inc. et WSP Canada inc. (CG15 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177746002
80.01 (20.57)

CM17 1151

Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy, pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020, et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour une somme maximale de 971 424 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gateway Ticketing Systems inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'entretien de la solution Galaxy, et en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour une somme maximale de 971 424 \$, taxes incluses, conformément à ses offres de service en date des 3 et 15 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1176469003
80.01 (20.58)

CM17 1152

Résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc. et avec la Société Conseil Groupe LGS / Ratifier les lettres envoyées aux firmes à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et avec la Société Conseil Groupe LGS suite à l'introduction d'un nouveau mode de sourçage au Service des technologies de l'information;
- 2 - de ratifier les lettres envoyées aux différentes firmes à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174114003
80.01 (20.59)

CM17 1153

Résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement (CG15 0417) pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement (CG15 0417) pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville, en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 1 231 654,63 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175965003
80.01 (20.60)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1154

Accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173931006
80.01 (20.61)

CM17 1155

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville les lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et par lequel la Ville cède à Nunsubco Trois inc. les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte / Fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique / Autoriser une dépense de 74 313,75 \$, correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable sur le montant de 1 490 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville de Montréal un terrain constitué des lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 818,7 mètres carrés et par lequel la Ville de Montréal cède à Nunsubco Trois inc. un terrain constitué des lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 996,2 mètres carrés, le tout sans soulte, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte d'échange, sous réserve de l'approbation du dossier 1171195006 par le conseil d'arrondissement de Verdun ;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique;
- 3 - d'imputer une dépense pour les taxes applicables conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171195005
80.01 (20.62)

CM17 1156

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroux, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux d'une superficie de 10 511 pieds carrés situés au 201, avenue Laurier Est, à Montréal, pour les besoins du groupe Éclipse et de la Moralité du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 7 ans, soit du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2024 - Dépense totale de 2 977 570 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un nouveau projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroux, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, des espaces d'une superficie de 10 511 pieds carrés, situés au 201, avenue Laurier Est, utilisés pour les besoins du groupe Éclipse et de l'escouade Moralité du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 337 760,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Fonds de placement immobilier Cominar, représentant un montant de 489 931,96 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 130 326,42 \$, pour une dépense maximale de 620 258,39 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565005
80.01 (20.63)

CM17 1157

Approuver un projet de 4^e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 9359-4851 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2020 - Dépense totale de 923 267,64 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de 4^e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 9359-4851 Québec inc. un espace à bureaux d'une superficie de 9 954 pieds carrés situé au 1180, rue Sainte-Élisabeth, pour les besoins du PDQ 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2020, pour loyer total de 923 267,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164565008
80.01 (20.64)

CM17 1158

Approuver un projet de convention d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2017, un local d'une superficie d'environ 208,40 mètres carrés, situé au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux, pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 190 942,89 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2017, un local d'une superficie d'environ 208,40 mètres carrés, situé au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux, pour le Service de la sécurité incendie de Montréal, pour un loyer total de 190 942,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175372004
80.01 (20.65)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1159

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Ville de Côte-St-Luc, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 9 ans, soit du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2027, pour une dépense totale de 2 691 052 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le nouveau projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace d'une superficie de 6 060 pieds carrés situé au 5501, rue Westminster, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 9 ans, soit du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2027, pour un loyer total de 1 627 287,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2018 au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 905 773,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 157 991,75 \$, pour une dépense maximale de 1 063 764,80 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565004
80.01 (20.66)

CM17 1160

Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en attente d'une approbation du MAMOT, à même le budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170191005
80.01 (20.67)

CM17 1161

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs pour la réalisation d'un salon des entrepreneurs qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin qu'il réalise le salon « Expo Entrepreneurs » qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177030003
80.01 (20.68)

CM17 1162

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour la fourniture des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16179 (5 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16179 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174384001
80.01 (20.69)

CM17 1163

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, constitué du lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue St-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, constitué du lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 484 025 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174435008
80.01 (20.70)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.71) à 80.01 (20.75) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1164

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec Camions Inter-Anjou inc. pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International ;
- 3- d'accorder à Camions Inter-Anjou inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16036 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174922011
80.01 (20.71)

CM17 1165

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Octroyer un contrat de gré à gré au Service de fourniture de Gaz Métro pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal et ce, à compter du 1^{er} novembre 2017, pour une période de cinq ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Service de fourniture de Gaz Métro, pour une période de 5 ans, débutant le 1^{er} novembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2022, pour la fourniture de gaz naturel;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174338001
80.01 (20.72)

CM17 1166

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à La Compagnie de recyclage de papiers MD inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), site Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 49 711 904,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5849 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 711 904,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), site Fairway et François-Lenoir, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à La compagnie de recyclage de papiers MD inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 46 151 996,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5849;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177217002
80.01 (20.73)

CM17 1167

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 17-16180 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc. (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison), plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une période de 14 mois, du 27 octobre 2017 au 31 décembre 2018, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16180;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177360007
80.01 (20.74)

CM17 1168

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 908 264,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6958 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 908 264,40 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 600 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6958;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1171701001
80.01 (20.75)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.76) à 80.01 (20.80) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1169

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 013 491,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6027 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 013 491,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 758 263,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6027;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176688008
80.01 (20.76)

CM17 1170

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333901 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 160 013,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Robert-Bourassa à la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Insituform Technologies Limited, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 660 013,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333901 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177595002
80.01 (20.77)

CM17 1171

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal, pour les exercices 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 1 391 248 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16055 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'audit externe des états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 1 391 248 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16055 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175059001
80.01 (20.78)

CM17 1172

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176671001
80.01 (20.79)

CM17 1173

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente d'examen des contrats

Conclure six contrats de services professionnels avec Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres public 17-16218 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services spécialisés en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité);
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires pour les lots 1, 2, 3 et 4, firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, et firmes ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 5 et 6, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les lots et sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16218 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Service d'analyse de marché	507 039,75 \$
Cofomo inc.	Lot 2 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion du portefeuille d'actifs TI	1 263 000,38 \$
Bell Canada	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	1 086 513,75 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centre de données et en infonuagique	1 923 646,73 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 5 - Services en sécurité de l'information - certification / gouvernance et audits	973 723,28 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Services de déploiement, d'exploitation et de configuration d'outils technologiques de sécurité de l'information	1 488 523,84 \$

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438015
80.01 (20.80)

À 17 h, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 septembre 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 septembre 2017, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Richard Deschamps et M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la période de questions du public, le président du conseil informe les membres qu'un fascicule a été déposé sur les pupitres, préparé par le Commissaire au lobbyisme du Québec. Celui-ci est distribué à titre de rappel des règles de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* s'appliquant à tous les élus.es ne se représentant pas ou dont les mandats ne seront pas renouvelés à la suite des prochaines élections municipales. Il invite les membres à le lire attentivement et à ne pas hésiter à contacter le Commissaire au lobbyisme pour toute question.

Le président du conseil remercie les citoyens qui se sont déplacés et invite la première personne inscrite à débiter son intervention.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Desjardins	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Déplore les nombreuses entraves à la circulation et au stationnement dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Ahuntsic-Cartierville et Saint-Léonard / Pouvoirs accordés aux arrondissements et nuisances occasionnées aux automobilistes – équilibre souhaité
M. Sidiki Kourouma	M. Denis Coderre	Statut de métropole et immigration – mécanismes mis en place pour favoriser l'intégration professionnelle des immigrants / Prévoir l'utilisation d'une approche de gestion participative en impliquant tous les acteurs du processus
Mme Sonja Susnjar	Mme Monique Vallée	Position sur l'enjeu électoral du district de Cécil-Newman concernant les projets du quartier de la Gare de LaSalle et Wanklyn / Engagement à respecter les recommandations 2 à 12 du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
M. Yves Daoust	Mme Monique Vallée (Mme Manon Barbe)	Justification sur le retrait d'une somme de 1 M\$ du fonds de réserve en janvier 2017 à la suite de l'adoption d'un budget équilibré par l'arrondissement de LaSalle en 2016 / Attribution de cette somme
M. Henry Desbioles	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Aménagement sécuritaire du passage Rachel/Préfontaine – échancier prévu pour le début des travaux / Solution à court terme souhaitée
Mme Ruth Pike	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Mesures pour accélérer l'ouverture du Centre animalier / Choisir un site plus accessible pour le futur Centre animalier
Mme Laurie Fréchette-Laflamme	M. Denis Coderre	Prioriser l'adoption du Plan de revitalisation du boulevard Gouin Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Mesures de mitigation pour les commerçants Dépôt de pétition
Mme Marie-Chantal Scholl	M. Réal Ménard	Explications sur un contrat accordé à M. Pascale Patrice pour la réfection du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard malgré les accusations connues dans le cadre du projet du Faubourg Contrecoeur / Étapes futures du projet
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Rendre publique toute contribution pour soutenir la campagne électorale effectuée par Norcom shareholders ou autres promoteurs du projet Pierrefonds Ouest / Rendre accessible les informations reliées aux contributions électorales
Mme Beverly Ann Markus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Justifier le double standard pour les commerçants utilisant des fours à bois en ce qui a trait aux émissions de particules fines / Renforcement au niveau de l'application du règlement

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens que, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, seulement trois interventions sur un même point sont acceptées afin d'entendre une plus grande diversité de sujets ainsi que de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Souhaite que l'Administration se dissocie de la Formule E et de M. Agag / Liens de M. Agag avec l'acquisition de pétrole au Venezuela Dépôt de document
M. François Bourbonnière	M. Denis Coderre (Mme Karine Boivin-Roy)	Soutenir la création d'un service info-logement pour les personnes en situation d'handicap à la recherche d'un logement adapté et sécuritaire / Engagement de l'Administration pour réaliser ce projet lors dans un second mandat
Mme Mireille Goulet	M. Pierre Gagnier (Mme Anie Samson)	Explications sur la Politique de gestion de la faune à Montréal / Justifier les interventions sur des bébés coyotes au parc Frédéric-Back et animaux blessés qui sont relâchés ce qui est contradictoire à la Politique
M. Vlad Irimia	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Questionnement sur les investissements par le Bureau des régimes de retraite dans les industries des énergies fossiles / Responsabilité de la Ville à cet égard

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Laurence Lavigne-Lalonde

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Permettre le paiement du compte de taxes en 12 versements / Suggestion à l'effet que les propriétaires puissent approuver les projets ce qui résulterait à moins de gaspillage de fonds publics
M. Benoit Chaput	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Interdire l'utilisation des fours à bois commerciaux dans le but de protéger la santé de la population
Mme Catherine Browne	M. Denis Coderre	Moratoire sur l'utilisation des fours à bois par les boulangeries dans les quartiers résidentiels
Mme Alexandra Bonneau-Marier	M. Denis Coderre	Rendre public le rapport sur l'organisme Cheval-Cheval après 2 ans et un coût de 48 000 \$ / En dépit de la réglementation en vigueur, les chevaux de calèche étaient en service à Montréal les 23 et 24 septembre 2017, malgré des températures dépassant les 28 degrés
Mme Laurel-Cleugh Thompson	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Réalisation du projet REM sans consultation publique / Autorité morale d'aller de l'avant avec ce projet qui coûtera plus de 12,2 milliards aux contribuables
Mme Catalina Gutierrez Lizcano	Mme Elsie Lefebvre (Mme Anie Samson)	Position de Mme Lefebvre dans le dossier de la gestion animalière / Explications sur les missions de la SPCA et du Berger Blanc
M. Adalbert Diamvu Atakana	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Gratuité du transport en commun pour les étudiants comme le fait la Ville de Sherbrooke / Faciliter l'accès au stationnement gratuit pour les étudiants venant de l'extérieur de Montréal

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Kasandra Hernandez	M. Denis Coderre	Si l'Administration offrira à d'autres municipalités défusionnées de se joindre à la Ville dans un prochain mandat
M. Luc Bisson	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Déplore le fait que le travail bénévole qui était effectué par des cols bleus auprès des jeunes pour la Fondation Bleu Blanc Rouge à la patinoire d'Ahuntsic-Cartierville soit donné à une entreprise privée
Mme Dominique Marsan	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mettre en place un service info-logements pour faciliter la recherche de logements adaptés afin de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite / Logements rénovés par le Programme PAD sont démolis par manque de locataires adéquats

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

Le président du conseil remercie les citoyens pour leur participation à la période de questions.

À 20 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.01 tout de suite après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence des invités au balcon.

La proposition est agréée.

CM17 1174

Renouvellement de mandat et nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1625;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement du mandat de madame Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020;
- 2 - de nommer, pour le secteur Est, madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, se terminant en septembre 2020, en remplacement de madame Denise Felsztyna;
- 3 - de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence au balcon d'une nouvelle recrue, Mme Jessica Codemi, et celle de Mme Kathryn Verville-Provencher qui renouvelle son mandat à titre de membre. Il souligne également la présence d'un autre membre, M. Rami Habib qui est accompagné d'un stagiaire en communications, M. Francis Therrien. Pour terminer, il salue le président, M. François Marquette, qui en est à son deuxième et dernier mandat et les remercie pour leur travail.

La conseillère Émilie Thuillier, au nom de l'opposition officielle, remercie Mme Denise Felsztyna, qui termine son mandat, pour son implication, et souhaite la bienvenue à Mme Jessica Condemi. Elle félicite Mme Kathryn Verville-Provencher pour le renouvellement de son mandat ainsi que tous les membres pour leur travail et les avis du Conseil jeunesse toujours pertinents. La conseillère Justine McIntyre abonde dans le même sens et adresse à son tour ses remerciements et salutations aux personnes présentes.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1177670001

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.02 afin que son étude coïncide avec la présence des invités au balcon.

La proposition est agréée.

CM17 1175

Nominations d'une présidente, d'une vice-présidente et de membres du Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1718;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

1- de nommer au Conseil des Montréalaises :

- Mme Anuradha Dugal à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Mme Marianne Carle-Marsan;
- Mme Jeannette Uwantege à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Mme Marie-Louise Mumbu;
- Mme Mélissa Côté-Douyon à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020, en remplacement de Mme Mireille Paquet;
- Mme Dorothy Alexandre à titre de présidente pour un premier mandat de deux ans se terminant en septembre 2019;
- Mme Youla Pompilus-Touré à titre de vice-présidente pour un premier mandat de deux ans se terminant en septembre 2019;

2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Les conseillères Manon Gauthier, Justine McIntyre et Émilie Thuillier souhaitent la bienvenue aux membres présents dans les tribunes et les félicitent pour leur nomination. Le maire, M. Denis Coderre, les remercie également et en profite pour saluer et remercier la présidente sortante, Mme Cathy Wong.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1174233005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.81) à 80.01 (20.85) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1176

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux contrats de services professionnels avec Les logiciels Libres LINAGORA inc. (lot 1 au montant de 2 621 430 \$, taxes incluses) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres public 17-16217 (3 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16217 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Les logiciels libres LINAGORA inc.	Lot 1 - Infonuagique et automatisation d'infrastructure	2 621 430 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Services de plateformes DevOps	2 915 834,99 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

À 20 h 45, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Mme Magda Popeanu.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438014
80.01 (20.81)

CM17 1177

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16266 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 4 contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels la firme ci-après désignée ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les lots 1 à 3 et seule firme soumissionnaire, pour le lot 4, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16266 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services de développement d'application Web et mobiles	1 065 352,60 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Services de développement et d'intégration et de configuration de progiciels pour les solutions gestion du territoire	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 3 - Services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques	683 386,11 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services de développement et configuration d'interfaces en gestion des actifs	970 239,53 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438011
80.01 (20.82)

CM17 1178

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux contrats de services professionnels avec Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 \$, taxes incluses) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres public 17-16213 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16213 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
Sirius, Services conseils en technologies de l'information inc.	Lot 1 - Gestion de projet / produits, programmes et portefeuilles TI en mode agile & hybride	927 572,31 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2- Gestion des services TI	1 335 848,54 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438013
80.01 (20.83)

CM17 1179**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 au montant de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 460 596,41 \$, taxes incluses) et Les solutions Victrix inc. (lot 5 au montant de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres public 17-16212 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure 4 contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications;
 - 3- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16212 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
- | Firme | Description | Montant |
|---|---|-----------------|
| Cofomo inc. | Lot 1 - Évolution bureautique | 2 106 054,56 \$ |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | Lot 2 - Gestion et modernisation des services de gestion documentaire | 1 460 596,41 \$ |
| Cofomo inc. | Lot 3 - Gestion des identités et des accès | 1 344 057,75 \$ |
| Les solutions Victrix inc. | Lot 5 - Modernisation des télécommunications | 1 432 588,50 \$ |
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM17 1180**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1 et seule firme soumissionnaire pour le lot 2, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16215 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services de développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités web pour la direction sécurité publique et justice.	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2- Services de développement d'applications, évolutions fonctionnelles de la direction sécurité publique et justice.	1 090 238,94 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438008
80.01 (20.85)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.86) à 80.01 (20.89) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1181**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure un contrat de services professionnels avec CIMA + inc. (lot 3 au montant de 1 379 700 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication / Appel d'offres public 17-16219 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure un contrat pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA +, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 379 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16219 (Lot 3), et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438010
80.01 (20.86)

CM17 1182**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure six contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16216 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 1 à 4, et seules firmes soumissionnaires pour les lots 5 et 6, firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16216 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Services de développement d'applications WEB/Mobiles	250 812,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Services de développement d'applications EBS Oracle	3 302 587,89 \$
Cofomo Inc.	Lot 3 - Services de développement d'applications Oracle Form	455 301 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services de développement d'interfaces	1 047 295,78 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 5 - Services de gestion électronique de documents	589 614,80 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Services d'automatisation des processus (workflows)	576 834,70 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438009
80.01 (20.87)

CM17 1183

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure quatre contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses - lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$, taxes incluses - lot 3 au montant de 866 727,54 \$, taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres public 17-16214 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16214 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement de solutions numériques du portail de la Ville	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2- Développement de services numériques	2 022 364,26 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3 - Développement de services pour systèmes missions	866 727,54 \$
Systematix inc.	Lot 4 - Développement de contenu web	747 038,57 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177438007
80.01 (20.88)

CM17 1184

Approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole.

À 20 h 50, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1170640001
80.01 (20.89)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1185

Approuver le Plan cadre vélo de l'agglomération montréalaise

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Plan cadre vélo de l'agglomération montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

1174368008
80.01 (30.01)

CM17 1186

Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- 2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

1175175009
80.01 (30.02)

CM17 1187

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118,40 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118,40 \$).

Adopté à l'unanimité.

1173894004
80.01 (30.03)

CM17 1188

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juges à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1175304002
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1189

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1172675001
80.01 (42.01)

CM17 1190

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1176307004
80.01 (42.02)

CM17 1191

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1177526018
80.01 (42.03)

CM17 1192

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1177526019
80.01 (42.04)

CM17 1193

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1177526020
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1194

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1173276001
80.01 (42.06)

CM17 1195

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1176603001
80.01 (42.07)

CM17 1196

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1177518003
80.01 (42.08)

CM17 1197

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1170025003
80.01 (42.09)

CM17 1198

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

1171179004
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.13) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1199

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1176279002
80.01 (42.11)

CM17 1200

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1171183001
80.01 (42.12)

CM17 1201

Adoption - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiment ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1170607007
80.01 (42.13)

CM17 1202

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) comprenant la convention collective 2015-2021, la restructuration du régime de retraite en vertu de la Loi RRSM et le règlement de certains litiges opposant les parties

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) comprenant la convention collective 2015-2021, la restructuration du régime de retraite en vertu de la Loi RRSM et le règlement de certains litiges opposant les parties;
- 2- d'autoriser le maire de la Ville de Montréal et le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1173224001
80.01 (50.01)

CM17 1203

Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, pour un mandat de trois ans, madame Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

1176898001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1204

Accorder un contrat à Gestion des communications DATA Corp. pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 403 604,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15929 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2017 par sa résolution CE17 1505;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Gestion des communications DATA Corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 604,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1172748004

CM17 1205

Accorder un soutien financier non récurrent de 975 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour la plantation d'arbres / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2017 par sa résolution CE17 1512;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 975 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour la plantation d'arbres, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177755001

CM17 1206

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, les locaux 432 et 460 situés au 4^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, à des fins culturelles, pour un loyer total de 26 970,72 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2017 par sa résolution CE17 1530;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, les locaux 432 et 460 d'une superficie totale de 2 927,46 pieds carrés, situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins culturelles, moyennant un loyer total de 26 970,72 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174069014

CM17 1207

Accorder un contrat à Groupe Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46^e avenue, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 760 560,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16258 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1546;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 560,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16258 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1176770005

CM17 1208

Accorder un contrat à 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16323 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1562;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal, ce dernier ayant présenté une soumission confirme, le contrat pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, soit pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16323;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1176859012

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1209

Conclure une entente-cadre avec la Fonderie Fondalco inc., pour une période de 5 ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs - Appel d'offres public 17-15586 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1552;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une période de 5 ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Fonderie Fondalco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177482006

CM17 1210

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055), accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1614;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1171654012

CM17 1211

Accorder 4 contrats de services techniques à Télécommunications Grimard et Resologi pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU) - Dépenses totales de 964 265,70 \$ (lot 1), 527 437,76 \$ (lot 2), 141 380,45 \$ (lot 3) et 463 259,03 \$ (lot 4), taxes incluses - Appel d'offres public 17-16205 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1547;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser des dépenses totales de 964 265,70 \$ (lot 1), 527 437,76 \$ (lot 2), 141 380,45 \$ (lot 3) et 463 259,03 \$ (lot 4), taxes incluses, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Télécommunications Grimard inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les lots 1 et 4, pour les sommes maximales de 876 605,18 \$ (lot 1) et 421 144,57 \$ (lot 4), taxes incluses, et à la seule firme soumissionnaire, Resologi, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les lots 2 et 3, pour les sommes maximales de 479 488,87 \$ (lot 2) et 128 527,68 \$ (lot 3), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16205;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1170748001

CM17 1212

Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois - Dépense totale de 3 220 111 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16255 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1553;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 31 mois, les contrats de services de collecte et de transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16255 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Collecte matières recyclables				
JR Services Sanitaires	Anjou	1 ^{er} avril 2018	31	1 244 885 \$
Environnement Routier NRJ inc.	Villeray– Saint-Michel– Parc-Extension	1 ^{er} avril 2018	31	1 975 226 \$

N.B. : Les contrats se terminent le 31 octobre 2020 **3 220 111 \$**

- 2- de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2019 pour financer les ajustements ou l'indexation du contrat. Ce montant est évalué à 16 790 \$ en 2019 et à 31 976 \$, taxes nettes en 2020;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177711001

CM17 1213

Dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand, autoriser une dépense totale de 2 540 193,71 \$, taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage / Mandater la Commission des services électriques de Montréal pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673, 78 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 761 219,17 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation de câblodistribution et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 103 468,78 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 19 242,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1560;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$, taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage, dans la rue Honoré-Beaugrand, entre les rues Massicotte et Dubuisson, incluant des contingences de 291 843,32 \$, une allocation de 75 000 \$, pour l'achat du mobilier d'éclairage et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673,78 \$, contingences, incidences et taxes incluses;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le jointage, le tirage, l'installation des appareils électriques, la mise en service et le démantèlement du réseau aérien existant, selon le rapport d'avant-projet soumis, pour une somme maximale de 761 219,17 \$, taxes incluses;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur unique, pour les études techniques et la conception, la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 103 468,78 \$, taxes incluses;
- 5- d'accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 19 242,42 \$, taxes incluses;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1173370001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1214

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055), accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1615;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

- 1 - d'accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre Le Carrousel pour la réalisation du projet *Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse*, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1171654008

CM17 1215

Accorder un contrat à L'Archevêque & Rivest Itée pour la réalisation de travaux de démantèlement partiel de la marquise, entre les rues Jean-Talon Est et Saint-Zotique, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert - Dépense totale de 1 506 927,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 403911 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1572;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 506 927,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de démantèlement partiel de la marquise, entre les rues Jean-Talon Est et Saint-Zotique, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, L'Archevêque & Rivest Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 927,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403911;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1171009018

CM17 1216

Autoriser une dépense additionnelle de 71 781,97 \$, taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no.1 à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant de 35 890,99 \$, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1577;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 781,97 \$, taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 35 890,99 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal;
- 4- d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.13 1175249004

CM17 1217

Accepter le bénéfice des engagements pris en application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet de développement résidentiel sur les lots 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017 et 3 362 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord du prolongement prévu de la rue Gilford et à l'ouest de la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Abroger la résolution CM11 0969

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 0588;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

- 1 - d'accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 2 - de consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil municipal, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016;
- 3 - d'abroger la résolution CM11 0969 adoptée par le conseil municipal le 19 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1176692002

CM17 1218

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien, entre la rue de Louisbourg et la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle, entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle - Dépense totale de 1 368 202,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1589;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des transports pour déposer une demande d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien, entre la rue Louisbourg et la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle, entre la rue Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle, dans le cadre du programme embellir les voies publiques d'Hydro-Québec;
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (ingénierie électrique et expressions des besoins civils);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- 4- d'autoriser le Directeur des transports à signer tous documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés, évalués à 1,19 M\$, plus les taxes applicables, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 368 202,50 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1171097001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1219

Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$, dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU-volet 1)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1591;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU - volet 1);
- 2- d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1171158005

CM17 1220

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc., à des fins de construction de stationnement, le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, situé à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul, d'une superficie de 1 316,8 mètres carrés, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1596;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc., à des fins de construction d'un stationnement, le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 316,8 mètres carrés, situé à l'est du chemin Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1164962007

CM17 1221

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, à des fins d'assemblage, un terrain constitué du lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 90 507 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1597;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 254,8 mètres carrés, situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28^e avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 90 507 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1176462003

CM17 1222

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Physiothérapie du sport du Québec, pour une période de 5 ans, des locaux situés au 2^e étage du complexe sportif Claude-Robillard, aux fins des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport, pour une somme maximale de 175 170 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1603;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec, d'une durée de 5 ans, établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- de recevoir les sommes maximales de 33 696 \$, 34 344 \$, 35 022 \$, 35 700 \$ et 36 408 \$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1161543010

CM17 1223

Modifier la date de fin de la convention entre la Ville et Réseau réussite Montréal pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » présenté dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant (CM17 0141) et, par le fait même, la date de dépôt du rapport d'étape ainsi que les dates des deuxième et troisième versements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1606;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Réseau réussite Montréal (CM17 0141) pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » afin de modifier la date de fin de la convention (article 14) et la date de dépôt du rapport (article 4.2) ainsi que les dates des deuxième et troisième versements (articles 5.2.3 et 5.2.2);
- 2- de remplacer l'annexe B par l'annexe B jointe au présent addenda #1.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1167392003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1224

Accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM) pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1612;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1177233009

CM17 1225

Accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1613;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1171654013

CM17 1226

Accorder un contrat à Construction Proco inc. pour la fourniture et l'entretien d'un kiosque d'information aménagé dans un conteneur maritime modifié dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 449 848,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16208 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1660;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Proco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'entretien d'un kiosque d'information aménagé dans un conteneur maritime modifié dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 449 897,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16208 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1173820002

CM17 1227

Autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Hydro-Québec (CM17 0152), majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 052 512,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1661;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre du contrat accordé à Hydro-Québec (CM17 0152), majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 082 512,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177231070

CM17 1228

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour la réfection de la vespasienne du parc La Fontaine - Dépense totale de 646 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5920 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1712;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 646 800 \$, taxes incluses, pour la réfection de la vespasienne du parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5920;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1177619003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1229

Accorder 6 contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc.; Réhabilitation Du O inc. pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et de la Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre 1 an et 3 ans, avec option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 803 815,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16322 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1654;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder 6 contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. – Location Guay inc., Blais Jean-Louis, Les Entreprises Daniel Robert inc., Réhabilitation Du O inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et de la Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre 1 an et 3 ans, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale totale de 803 815,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16322;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1176770006

CM17 1230

Autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407,49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue) et des travaux connexes sur le boulevard Guin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1662;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407,49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue) et des travaux connexes sur le boulevard Guin Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1176765011

CM17 1231

Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et de revêtement, dans la rue Atwater, entre la rue Saint-Antoine et la rue Notre-Dame - Dépense totale de 1 633 217,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 416510 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1666;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 633 217,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement sur la rue Atwater, entre la rue Saint-Antoine et Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Pavages Métropolitains inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 420 189,37 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 416510;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1177409005

CM17 1232

Autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille, dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour inc. (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1670;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat 293701 accordé à Pavages D'Amour inc (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1177231074

CM17 1233

Résilier le contrat de 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) (CM16 0764), relatif au projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C / Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour des travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, phase 2 - Dépense totale de 2 826 478,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00052-PH2-LOT2 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1663;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de résilier le contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), (CM16 0764), relatif au projet de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et de réaménagement de la chaufferie du complexe C – au montant de 2 595 696,26 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 826 478,89 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à l'entreprise Trempro Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 676 507,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-PH2-LOT2;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1175991004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1234

Autoriser une dépense additionnelle de 96 466,90 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et de la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Solmatech inc. (CM17 0455), majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1671;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 96 466,90 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et de la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat accordé à Solmatech inc. (CM17 0455), majorant ainsi le total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1176459007

CM17 1235

Approuver un projet de convention modifié entre la Ville et Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1673;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville et Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des Spectacles.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1171009020

CM17 1236

Autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1689;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1177251002

CM17 1237

Autoriser une dépense de 62 535 \$ représentant une portion des coûts des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis / Accorder un contrat de services professionnel à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 961 621,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-030 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1674;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 62 535 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 961 621,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-030 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1170093005

CM17 1238

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1691;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville de Montréal d'une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire;
- 2- d'autoriser la réception de cette aide financière de 1 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 1 500 000 \$;
- 4- d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) », pour les années financières 2017, 2018 et 2019;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1170744002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1239

Approuver une modification à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. (CG12 0402, modifiée) relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1693;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un troisième addenda à l'accord de développement intervenu entre la Ville et Les Cours Pointe St-Charles inc. le 8 novembre 2012 (CG12 0402) relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2- d'approuver le nouvel acte d'hypothèque à être inscrit en faveur de la Ville, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions du projet d'addenda;
- 3- d'approuver l'acte de mainlevée de l'hypothèque existante en faveur de la Ville, conditionnellement à l'inscription du nouvel acte d'hypothèque et à la remise d'une lettre de garantie bancaire, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions du projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1171368010

CM17 1240

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains constitués des lots projetés 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 561,9 mètres carrés, situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de l'élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées, pour la somme de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1694;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains d'une superficie de 561,9 mètres carrés, situés du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitués des lots 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et aux conditions prévus au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.37 1161368017

CM17 1241

Approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montreal cède et confère à la Ville de Montréal, sans considération monétaire, l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 5646 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1696;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montréal cède et confère à la Ville de Montréal l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest constitué d'une partie du lot 5 646 599, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 488,8 mètres carrés, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, sous réserve de l'obtention de l'autorisation ministérielle requise par la *Loi sur l'instruction publique* et le Règlement sur les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1156037010

CM17 1242

Accorder un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1707;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de « Pédago-diffusion », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1173205010

CM17 1243

Accorder un soutien financier maximal de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile / Approuver un convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1709;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1176705001

CM17 1244

Autoriser une dépense de 265 103,61 pour une portion de la fourniture de services professionnel pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement des rues Sanguinet, Christin et Savignac, ainsi que de l'aménagement de 2 espaces publics incluant l'installation de 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur des terrains appartenant à l'UQAM / Accorder un contrat de services professionnels à Provencher Roy Urbanisme inc. à cette fin pour la somme maximale de 551 305 \$ - Appel d'offres public VMP-17-023 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1713;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 265 103, 61 \$, taxes incluses, pour la conception, la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de la rue Christin, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, et de la rue Savignac, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis, ainsi que l'aménagement d'un espace public comprenant 4 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi qu'un kiosque de services et des stationnements pour vélos sur un terrain appartenant à l'UQAM à l'angle des rues Sanguinet et Christin, et le réaménagement de la cour du pavillon J.A.-De-Sève de l'UQAM le long de la rue Sanguinet, entre les rues Christin et Sainte-Catherine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Provencher Roy Urbanisme inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 551 305 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1177280003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1245

Autoriser une dépense de 637 668,53 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à Trempro Construction inc. pour la réalisation de travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2017 par sa résolution CE17 1514;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 637 668,53 \$, taxes incluses, pour le contrat des travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, accordé à Trempro Construction inc. (CA17 26 0243), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171035010

CM17 1246

Autoriser un virement budgétaire de 32 000 \$, soit une somme de 4 000 \$ en provenance des huit arrondissements participants au contrat de service de gestion des réservations des terrains à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2017 par sa résolution CE17 1516;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 32 000 \$, soit une somme de 4 000 \$ en provenance des arrondissements participants au contrat de service de gestion des réservations des terrains à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173304002

CM17 1247

Fermer et retirer du domaine public la partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à un tronçon de la rue Roperly, entre les rues Grand Trunk et Mullins, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge les travaux de fermeture de cette rue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2017 par sa résolution CE17 1533;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter la fermeture définitive de la rue Roperly, entre les rues Grand Trunk et Mullins, constituée de la partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et son retrait du domaine public à des fins de rue;
- 2 - d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge les travaux de fermeture de cette rue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170615003

CM17 1248

Autoriser une appropriation de 685 000 \$ de la réserve de voirie locale afin de financer des activités d'avant projet définitif pour la livraison des projets et programmes du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2017 par sa résolution CE17 1534;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 685 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer en 2017, des études et autres, pour la réalisation des activités d'avant projet définitif, dans le cadre du projet du pôle Gadbois.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1177326003

CM17 1249

Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est en conformité avec la réglementation encadrant le développement du projet (RG 06-069)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1619;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est;
- 2 - d'autoriser le Chef de la Division des projets urbains à la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire à signer tous documents en lien avec cette demande, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1176477002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1250

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579,39 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1620;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579,39 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1173894003

CM17 1251

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1623;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1171097005

CM17 1252

Autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et prendre note qu'à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1171081002

CM17 1253

Adopter les nouvelles armoiries et le nouveau drapeau pour la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1633;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter les nouvelles armoiries et le nouveau drapeau pour la Ville de Montréal, tel que présenté dans le sommaire décisionnel : un pin blanc, qui incarne la présence autochtone ancestrale sur le territoire, est ajouté au centre de la croix dans un cercle rouge ouvert aux quatre directions, qui représente le cercle de la vie ainsi que le feu du conseil, lieu de rencontre et de discussion;
- 2- d'approuver le texte de la description du nouvel élément des nouvelles armoiries;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, remercie l'ensemble des conseillers ainsi que le comité qui a contribué au choix du symbole du pin blanc, signe de paix. Il remercie également Mme Christine Zachary Déom, chef du Conseil de bande à Kahnawake et M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante et la conseillère Justine McIntyre remercient les membres du conseil et le maire de Montréal pour avoir mis ce projet de l'avant et elles saluent le travail du créateur du nouveau drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1176735001

CM17 1254

Autoriser l'utilisation des surplus accumulés non affectés de compétence locale pour le financement d'un ajustement de 6,6 M\$ concernant les quotes-parts d'agglomération de la Ville de Montréal et le transfert des soldes inutilisés de surplus accumulés affectés du Fonds de location à long terme - véhicules CSP-MRA, du Fonds de soutien remboursable et du Fonds énergie vers les surplus non affectés / Fermer définitivement ces Fonds et autoriser la création d'un surplus affecté de 10 M\$ pour les activités de déneigement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1721;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'utilisation des surplus accumulés non affectés de compétence locale pour le financement d'un ajustement total de 6,6 M\$ pour les quotes-parts d'agglomération de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus accumulés affectés du Fonds de location à long terme - véhicules - CSP-MRA, du Fonds de soutien remboursable et du Fonds énergie vers les surplus non affectés et de fermer définitivement ces Fonds;
- 3 - d'autoriser la création d'un surplus affecté de compétence locale de 10 M\$ pour les activités de déneigement.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1174349001

CM17 1255

Décréter la fermeture définitive de la rue Lambert-Closse, entre la rue Tupper et la rue Hope, et de la rue du Sussex, entre la rue Hope et le boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement Ville-Marie et retirer du domaine public, à des fins de rue, les lots 6 150 632 et 6 150 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la fermeture de ces rues incluant la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fermeture et de réaménagement requis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1732;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter la fermeture définitive de la rue Lambert-Closse, entre la rue Tupper et la rue Hope et de la rue du Sussex, entre la rue Hope et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie et le retrait du domaine public, à des fins de rue, des lots 6 150 632 et 6 150 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge les travaux de fermeture de ces tronçons de rues incluant la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fermeture et de réaménagement requis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.11 1173454001

CM17 1256

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tremble, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1176914001

CM17 1257

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1171009023

CM17 1258

Avis de motion et présentation - Règlement sur le programme de subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété résidentielle

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le programme de subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété résidentielle » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1173227001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1259

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1029 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1382;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1170390003

Règlement 17-081

CM17 1260

Adoption - Règlement modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1030 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017, par sa résolution CE17 1185;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n^o 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1171233002

Règlement 17-082

CM17 1261

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1031 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1383;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1173228002

Règlement 17-083

CM17 1262

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1032 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017, par sa résolution CE17 1269;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) » aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1174815002

Règlement 16-065-6

CM17 1263

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023) à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1033 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1379;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1174217003

Règlement 13-023-1

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1264

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1034 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1171009017

Règlement 17-084

CM17 1265

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1035 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017, par sa résolution CE17 1270;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1174396005

Règlement 17-085

CM17 1266

Adoption - Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1036 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017, par sa résolution CE17 1268;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1176307005

Règlement 17-086

CM17 1267

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1037 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1266;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1164396007

Règlement 17-087

CM17 1268

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1038 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1376;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1174386003

Règlement 17-088

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1269

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1039 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1468;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1170025004

Règlement 17-089

CM17 1270

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1040 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1469;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.12 1173843005

Règlement 02-002-32

CM17 1271

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 municipal par sa résolution CM17 1041 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1470;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.13 1174520002

Règlement 02-003-3

CM17 1272

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2017 par sa résolution CM17 1042 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1471;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

Adopté à l'unanimité.

42.14 1172622007

Règlement 15-077-1

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1273

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 27 mars 2017 par sa résolution CM17 0355 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu la résolution CM17 0355 de l'assemblée du conseil municipal du 27 mars 2017, adoptant comme projet de règlement P-17-040 ledit projet de règlement ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 6 et 7 juin 2017 à l'Église Saint-Charles située au 2111, rue Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'il appert dans son rapport en date du 28 juillet 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 21 août 2017, par sa résolution CM17 0839;

Attendu qu'à la suite de cette assemblée de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-17-040;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017, par sa résolution CE17 1637;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1164810001

Règlement 17-040

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, informe l'assemblée que l'intitulé de la rubrique de l'article 44.02 doit être modifié afin de remplacer les mots « sans changements » par les mots « avec changements »;

CM17 1274

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 6 juin 2017, par sa résolution CA17 22 0203 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu la résolution CA17 22 0203 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à son assemblée du 6 juin 2017, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 août 2017 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest, située au 815, rue Bel-Air, sur ce projet de règlement;

Attendu que des modifications de nature purement technique ont été apportées au projet de règlement après la tenue de la consultation publique;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017, par sa résolution CE17 1636;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante.

Un débat s'engage.

Le conseiller Benoit Dorais soulève une question et demande quelle est la raison justifiant le changement à l'intitulé de l'adoption du règlement, soit la mention « avec changements » au lieu de « sans changement » tel que soumis par l'arrondissement du Sud-Ouest.

À 21 h 52, le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres, propose la suspension de la séance pour quelques minutes afin de permettre de faire le point sur la raison d'une telle modification au libellé.

À 21 h 54, le conseil reprend ses travaux.

Le conseiller Russell Copeman, après vérification auprès du greffier de la Ville, M. Yves Saindon, avocat, prend la parole pour expliquer au conseiller Dorais que la lecture du règlement, après la consultation publique, révélait des ajustements techniques mineurs qui laissaient comprendre que des changements ont été apportés, d'où la demande de modification du libellé.

Le conseiller Dorais souligne effectivement que le règlement a été ajusté afin de refléter les changements techniques mineurs soulevés lors de la consultation publique et accepte la modification apportée au libellé, telle que proposée par le leader de la majorité.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1177580002

Règlement 04-047-191

CM17 1275

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George, dans le quartier Crawford Park »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George, dans le quartier Crawford Park » à l'assemblée du conseil municipal du 27 mars 2017 par sa résolution CM17 0354 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu la résolution CM17 0354 de l'assemblée du conseil municipal du 27 mars 2017, adoptant comme projet de règlement P-17-039 ledit projet de règlement ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 19 avril et 15 mai 2017, au bureau de l'arrondissement de Verdun situé au 4555, rue de Verdun, tel qu'il appert dans son rapport en date du 17 juillet 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 21 août 2017, par sa résolution CM17 0842;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017, par sa résolution CE17 1734;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George dans le quartier Crawford Park ».

Adopté à l'unanimité.

44.03 1165291022

Règlement 17-039

CM17 1276

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de rehausser de 25 m à 35 m la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la zone formée des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de rehausser de 25 m à 35 m la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la zone formée des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 23 août 2017 par sa résolution CA17 22 0312 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA17 22 0312 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 23 août 2017, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 septembre 2017 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest, située au 815, rue Bel-Air, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017, par sa résolution CE17 1736;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de rehausser de 25 m à 35 m la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le site délimité par les rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan.

Adopté à l'unanimité.

44.04 1176347022

Règlement 04-047-192

CM17 1277

Nommer Mme Isabelle Cadrin à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans se terminant le 12 juin 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1731;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer Mme Isabelle Cadrin, directrice de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, se terminant le 12 juin 2020.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, félicite Mme Cadrin pour sa nomination.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1172988001

CM17 1278

Motion de l'opposition officielle pour prévenir toute forme d'ingérence politique dans les affaires du Service de police de la Ville de Montréal

Attendu qu'une série de reportages ont rapporté des gestes posés directement par Denis Coderre qui s'apparentent à de l'ingérence politique dans les affaires du Service de police de la Ville de Montréal;

Attendu que le 10 juillet 2014, le journaliste Félix Séguin du Journal de Montréal a rapporté que Denis Coderre aurait réquisitionné une voiture de police pour se faire escorter par deux agents du SPVM pendant deux heures au spectacle de Corey Hart au Centre Bell, en juin 2014;

Attendu qu'en juin 2015, lorsque deux policières ont demandé au maire Coderre de circuler pour des raisons de sécurité en raison de la commotion qu'il causait dans un lieu public, lors d'un événement de la Fête nationale, le maire a répondu : « Toi, touche-moi pas! » et « Tu travailles pour moi, toi! ». Ces informations ont été consignées dans un rapport rédigé par les policières;

Attendu que le 7 novembre 2016, lors d'une entrevue avec l'animateur Paul Arcand sur les ondes du 98,5 FM, Denis Coderre a décrit les circonstances dans lesquelles il est intervenu auprès du chef du SPVM de l'époque, Marc Parent, pour exprimer son irritation face à des journalistes qui, à trois reprises, lui avaient posé des questions concernant des événements dans lesquels il était personnellement impliqué;

Attendu que le gouvernement du Québec a créé, le 11 novembre 2016, la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques pour que toute la lumière soit faite sur les cas de surveillance de journalistes;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Alex Norris

que le conseil municipal amende le Code d'éthique des élus pour y inclure de nouvelles dispositions afin d'interdire à un maire ou à un membre du comité exécutif de la Ville d'interpeller directement un directeur du SPVM ou un membre de son état-major concernant des enjeux qui les concernent personnellement ou qui concernent leurs proches.

Un débat s'engage.

À 21 h 56,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, intervient pour demander au conseiller Norris de ne pas faire du débat une affaire personnelle et de s'en tenir à une intervention courtoise et respectueuse. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande également au conseiller Norris de faire preuve de respect dans la poursuite de son intervention.

Le débat se poursuit.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 36

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, souhaite une bonne campagne électorale à tous les membres et pour ceux et celles qui ne se représenteront pas, il leur souhaite une retraite bien méritée.

À 22 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.14

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2017
Le 25 septembre 2017

Guay, Richard